

12 mai 2021 -12:18

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona du Gouvernement

L'intervalle de l'administration du vaccin d'AstraZeneca a été raccourci de 4 semaines pour permettre à chacun de recevoir sa deuxième injection avant la mi-août.

Sur la base de l'avis de la Task Force Vaccination, les ministres de la Santé ont décidé ce matin, lors de la Conférence interministérielle, de raccourcir d'un mois le délai entre la première et la deuxième injection du vaccin d'AstraZeneca (AZ), pour le porter à 8 semaines.

Jusqu'à présent, la deuxième injection était effectuée après 12 semaines. Cette décision a été prise en février afin de pouvoir donner au plus grand nombre de personnes possible une première piqûre avec le nombre encore très limité de vaccins à l'époque. Maintenant que le nombre de vaccins administrés a considérablement augmenté, nous pouvons raccourcir cet intervalle de temps. Ainsi, les personnes qui ont reçu un vaccin AZ recevront leur deuxième injection au plus tard en août. En raison de cette adaptation, la campagne de vaccination se terminera un peu plus tôt.

Le vaccin offre-t-il encore une protection suffisante ?

Selon l'Agence européenne des médicaments (EMA), la deuxième dose du vaccin AZ doit être administrée entre 4 et 12 semaines. Le raccourcissement de la période n'a aucun impact sur la protection contre les COVID-19 graves et l'hospitalisation. Selon des études récentes, une deuxième dose après 12 semaines donne une protection légèrement plus élevée contre le COVID-19 léger, mais la différence avec la protection à une deuxième dose après 8 semaines est très faible. La première injection après 3 semaines donne déjà une protection très élevée contre le COVID-19 sévère et l'hospitalisation. La deuxième injection après 8 ou 12 semaines assure la même protection durable à long terme.

A qui s'applique ce raccourcissement ?

Les personnes qui ont déjà reçu leur première injection au centre de vaccination conservent leur 2ème rendez-vous qui a déjà été programmé. Cela s'applique également aux personnes dont le rendez-vous pour la première injection a déjà été fixé. Il n'est donc pas possible de procéder à une nouvelle réservation. Il est donc inutile de contacter le centre de vaccination. Toutes ces personnes recevront également leur deuxième injection de vaccin au plus tard à la mi-août.

Cette adaptation de l'intervalle d'AstraZeneca signifie que la phase finale de la campagne de vaccination peut être accélérée et que chacun pourra recevoir sa deuxième injection en août. La CIM tient à remercier une fois de plus tous les employés des centres de vaccination et toutes les personnes qui ont été vaccinées pour leurs efforts et leur solidarité.

Journée internationale des infirmières

Aujourd'hui, c'est la Journée internationale des infirmières. La CIM tient à remercier explicitement ce groupe de professionnels, non seulement pour ses efforts au cours de l'année écoulée, mais aussi pour son rôle crucial dans la campagne de vaccination.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand (président CIM)
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be